



Etat@91

LA LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ESSONNE

n°09 - Novembre 2019



Mobilisation collective pour l'environnement et l'emploi

Les questions de la protection de l'environnement et de l'emploi sont des priorités pour l'action de l'État en Essonne. En voici deux illustrations en pleine actualité :

A l'instar des autres départements d'Île-de-France, l'Essonne est concernée par le phénomène d'abandon de déchets. Ces dépôts sauvages peuvent être la résultante d'une incivilité, d'une négligence mais aussi de pratiques organisées illégalement. Quelles que soient leur nature et leur ampleur, ces situations sont inacceptables car en portant atteinte à notre environnement, elles nuisent à la qualité de vie des essonniens et à l'équilibre des milieux naturels.

Dans la continuité de la création en 2018 du comité de pilotage de lutte contre les dépôts sauvages de déchets, j'ai souhaité consacrer la première partie de cette lettre à ce sujet après la dernière réunion de ce comité, qui a été fructueuse.

Concernant le volet emploi, la mobilisation de tous les acteurs (opérateurs, entreprises, organismes de formation, collectivités locales, associations,...) permet de mettre en œuvre des actions concrètes et efficaces, notamment dans le cadre de l'apprentissage. L'Essonne compte vingt centres de formation d'apprentis qui forment du niveau CAP à Bac+5 dans les secteurs de l'industrie, de l'aéronautique/mécanique, du numérique, de la restauration ou bien encore dans les activités commerciales et tertiaires.

Il faut mettre davantage encore en lumière ce dispositif, qui constitue une des clés de succès de la lutte contre le chômage des jeunes et de la réponse aux besoins des entreprises.

Bonne lecture,



Jean-Benoît Albertini
Préfet de l'Essonne



Alain Bucquet
Préfet délégué pour l'égalité
des chances



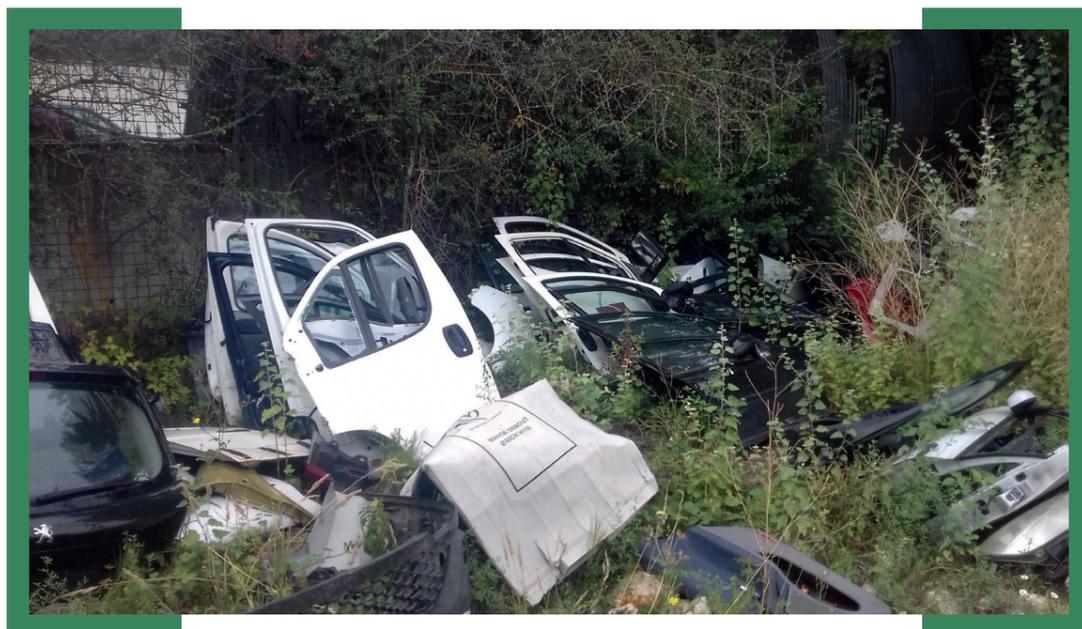
Laurent Olivé
Directeur de la DRIEE



Philippe Coupard
Directeur de la DIRECCTE

LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

Face à la réalité préoccupante que constitue la multiplication des dépôts de déchets sauvages dans le département de l'Essonne, l'État a souhaité se saisir de la problématique départementale des dépôts sauvages de déchets.



La préfecture, en partenariat avec le Parquet, avait réuni les élus du département de l'Essonne le 30 mars 2018 pour leur proposer la mise en place d'un comité de pilotage consacré à la lutte contre les dépôts sauvages de déchets.

L'objectif de la demande était triple :

- limiter les dépôts de déchets (communication, actions à destination des professionnels...);
- améliorer la recherche des responsabilités et la mise en œuvre des mesures coercitives;
- identifier les modalités de réparation.

LE COMITÉ DE PILOTAGE DÉPARTEMENTAL

Le comité de pilotage qui s'est réuni le 31 mai 2018 et dont le périmètre a été circonscrit à la question de la gestion des déchets déposés sur des terrains non prévus à cet effet, a eu pour objectif de proposer plusieurs actions dans le domaine de la prévention des dépôts, de la répression des actes d'incivilité et de la réparation, et ce pour :

- faciliter les échanges entre les maires, les services de l'État et le Parquet sur les affaires que les élus traitent ;
- identifier, de manière très concrète, les difficultés que pose l'application de la réglementation et venir en aide aux collectivités pour accélérer leur traitement ;
- identifier des pistes d'amélioration des pratiques ou de la réglementation et faire remonter au niveau national, le cas échéant, des propositions d'évolution du droit.

Les dépôts sauvages de déchets

Lors de ce comité de pilotage, il a été acté la constitution de 4 groupes de travail ainsi que des chefs de file pour chacun d'entre eux :

COMITÉ DE PILOTAGE DE LUTTE CONTRE LES DÉCHETS SAUVAGES



Schéma de l'organisation du comité et des groupes de travail

- Groupe 1**
Animé par le Conseil Départemental sur la cartographie des points noirs de dépôts sauvages en Essonne
Il s'agissait d'identifier les principaux points de dépôts sauvages du territoire afin de pouvoir définir une stratégie d'action et de les prioriser.
- Groupe 2**
Animé par l'UD DRIEE sur l'accès au réseau déchetterie en Essonne
Réunissant, la fédération essonnienne du bâtiment, les principaux syndicats de traitement de déchets, le Conseil Départemental et le Conseil Régional il s'agissait de dresser un point sur l'accès et le fonctionnement des déchetteries notamment en termes d'organisation.
- Groupe 3**
Animé par l'UME sur la formation des maires et des OPJ
Il s'agissait de clarifier le rôle de maires, OPJ, gendarmerie et police en matière de procédures pénales et administrative, sur la qualification des infractions des dépôts sauvages.
- Groupe 4**
Animé par la préfecture sur l'option organisationnelle en matière ingénierie et de traitement des déchets
Il s'agissait de clarifier, les options organisationnelles possibles au regard des possibilités offertes par le CGCT, sans création de nouvelle structure.

LA RESTITUTION DES TRAVAUX

Le comité technique du 19 juin 2019 a permis de synthétiser les retours des groupes de travail et d'acter les pistes de travail présentées par les chefs de file.

Le comité de pilotage qui s'est réuni le 17 octobre dernier a pu valider les travaux des groupes de travail.

GROUPE 1

Un courrier a été envoyé aux communes et EPCI pour remonter des données sur la localisation des points noirs de dépôts sauvages récurrents sur leurs territoires permettant la réalisation d'une carte. 37 % des acteurs ont répondu. Cet état des lieux a permis d'établir trois catégories de situation allant des gros dépôts de déchets aux déchets diffus. Le comité de pilotage a proposé de travailler en priorité sur la catégorie intermédiaire (dépôt de moyenne importance, de taille médiane).

Pistes de travail retenues :

- ✓ Levée de fonds entre les communes volontaires, le département et la région
- ✓ Travailler sur la résorption des dépôts sauvages de déchets de niveau 2 en accompagnant des communes volontaires avec l'aide de la région pour la sécurisation des sites à l'aide du dispositif fonds propreté

GROUPE 2

Le GT a travaillé sur le fonctionnement et l'organisation des déchetteries. Des expérimentations ont été réalisées (horaire d'ouverture des déchetteries réservées aux professionnels, mise en place d'une traçabilité de l'élimination des déchets entre l'artisan et son client et subordonner le règlement de la facture à la production d'un justificatif d'élimination des déchets, ...).

Pistes de travail retenues :

- ✓ Enrichissement de l'offre : Le conseil régional confirme que l'effort de développement des réseaux de déchetteries doit se poursuivre. De nouveaux projets de déchetteries ont été évoqués par les syndicats et notamment par le SIREDOM et le SIOM. A ce titre, le GT rappelle l'intérêt de ces installations et regrette les difficultés d'implantation régulièrement constatées (foncier, défaut d'acceptabilité, ...) alors que ces équipements sont essentiels dans la collecte des déchets.
- ✓ Actions des syndicats en faveur de l'accès aux professionnels : plusieurs approches ont été retenues : « gratuité » pour le SITREVA, labellisation des artisans pour le SIVOM, simplification de l'accès aux déchetteries pour les professionnels pour le SIREDOM. La DRIEE note une véritable volonté des syndicats de simplifier l'accès aux déchetteries (ou à défaut de valoriser cet accès) mais regrette qu'il n'y ait pas de convergence des pratiques qui permettrait de faciliter l'accès aux professionnels.

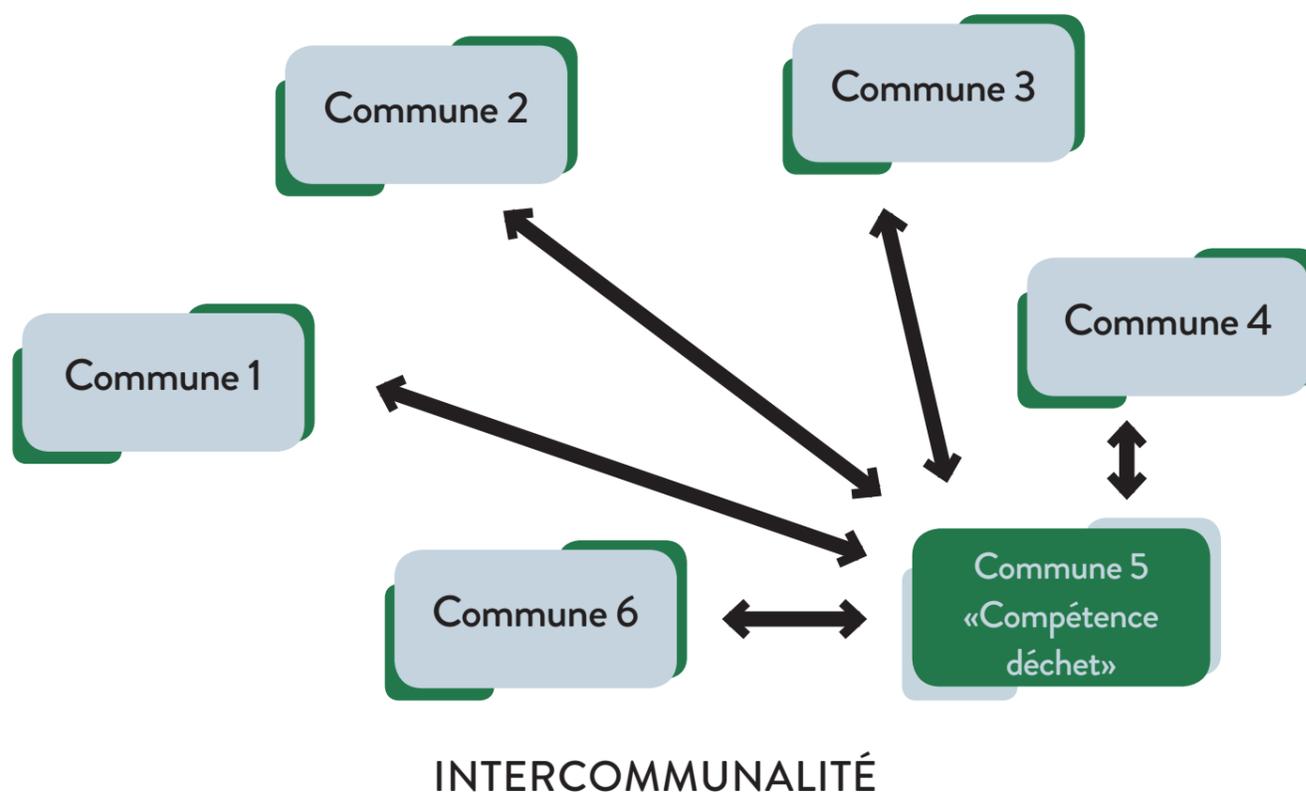
- ✓ Mobilisation de nouveaux acteurs : action à destination des vendeurs de matériels de bricolage et de matériaux.

GROUPE 3

Le GT a expertisé les options offertes par le CGCT sur les mutualisations de services au sein des EPCI, soit par la création d'un service commun, soit par le biais de mises à disposition ou de conventions. Sur le traitement des déchets, une réflexion a également été menée sur la faisabilité du groupement de commandes.

Pistes de travail retenues :

- ✓ Engager une réflexion sur la mise en place d'une mutualisation de services en matière d'expertise juridique afin d'apporter un soutien aux maires
- ✓ Mise à disposition des services d'un syndicat mixte des communes ou établissement publics membres pour l'exercice de leurs compétences (convention de mise à disposition)
- ✓ Établissement de fiches « réflexes » à destination des maires
- ✓ Étudier la faisabilité de groupement de commandes entre communes pour le ramassage et le traitement des dépôts sauvages



Exemple d'organisation : au sein de l'intercommunalité, la commune 5 a développé une compétence en matière de traitement des procédures administratives et pénales en matière de déchets. Elle apporte son appui aux maires des communes voisines dans le cadre d'un service mutualisé.

GROUPE 4

Afin de clarifier le rôle de maires, OPJ, gendarmerie et police en matière de procédures pénales et administrative, sur la qualification des infractions des dépôts sauvages, le GT a travaillé sur l'élaboration des fiches réflexes. Deux fiches étaient prévues : la première à destination des maires rédigée par l'UME, en cours de finalisation. Elle pourra au besoin être complétée par des éléments plus opérationnels, de type vade-mecum.

Une fiche à destination des OPJ, police et gendarmerie rédigée par le Parquet est d'ores et déjà, diffusée.

Pistes de travail retenues :

- ✓ Élaborer des fiches opérationnelles en mobilisant des maires de communes
- ✓ Formations juridiques et techniques proposées par l'UME
- ✓ Désignation d'un substitut en charge des affaires environnementales
- ✓ Mise en place d'une boîte mail dédiée aux maires : spv.tgi-evry@justice.fr

DES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES SOUHAITÉES

Les discussions qui se sont tenues au sein des groupes de travail et du comité de pilotage du 17 octobre ont également été l'occasion de signaler des pistes d'amélioration du cadre législatif et réglementaire afin de doter les maires de nouveaux moyens d'action.

Une des difficultés régulièrement signalées concerne la responsabilité du conducteur du véhicule ayant servi au dépôt du déchet.

Aujourd'hui la loi ne permet pas de désigner comme responsable, le titulaire de la carte grise d'un véhicule ayant été filmé ou photographié lors d'un abandon de déchets. L'Union des maires de l'Essonne a relayé auprès des parlementaires le besoin de faire évoluer la législation pour permettre une mise en cause automatique et par défaut du propriétaire du véhicule.

Le projet de loi Antigaspillage pour une économie circulaire constitue une opportunité législative à saisir.

D'ores et déjà, et dans le cadre existant, le procureur de la République, présente au COPIL, a réaffirmé sa détermination à lutter pénalement contre les comportements délictueux.

UN POINT DE SITUATION SUR L'APPRENTISSAGE EN ESSONNE

Au 1^{er} septembre 2019, l'Essonne compte 20 centres de formation d'apprentis ou d'unités de formation d'apprentis.

Les filières proposées préparent à des formations de niveau CAP à Bac+5 dans les secteurs de l'industrie, de l'aéronautique/mécanique, du numérique, du bâtiment, de la restauration et des métiers de bouche, des activités commerciales et tertiaires.

En France, pour l'année 2018, on dénombre 69 146 contrats d'apprentissage. Le bilan de l'année s'entend en année scolaire, couvrant la période glissante de juin 2017 à mai 2018.

Pour la même période, en Essonne, on enregistre 5 823 contrats d'apprentissage dont 5 548 dans le secteur privé et 275 dans le secteur public (avec 9,7 % des bénéficiaires résidents en Quartier Politique de la Ville). Cela représente une augmentation de 17,3% par rapport à l'année précédente. Ce qui s'explique en partie par l'ouverture, à titre expérimental, de l'apprentissage jusqu'à 30 ans (depuis avril 2017).

Ce sont les entreprises de 0 à 9 salariés qui ont le plus recours à l'apprentissage, soit 36,9% des contrats.

Effectif de l'établissement	Nombres d'établissements	Part des contrats d'apprentissage
- de 10 salariés	1616	36,9%
de 10 à 19 salariés	405	10,2%
de 20 à 49 salariés	385	11,3%
de 50 à 99 salariés	219	8,3%
de 100 à 249 salariés	183	10,3%
250 salariés et plus	171	23%
Total général	2979	100%

Le niveau II et I (bac +3 ou plus) représente 35,2% des diplômes préparés et le commerce et la vente reste la spécialité de formation la plus préparée avec 13,6% des contrats.

LES ACTIONS ESSONNIENNES EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE

Les services de l'État ainsi que ses opérateurs agissent en faveur de l'apprentissage afin que ce dispositif constitue une des clés de succès dans le combat contre le fléau qu'est le chômage des jeunes.

Les actions mises en œuvre s'inscrivent dans un plan d'action régional, décliné par département, visant à œuvrer selon plusieurs axes :

- Promouvoir et communiquer sur l'apprentissage afin de pallier au déficit d'image de certaines filières
- Repérer les jeunes en demande d'apprentissage et mobiliser les acteurs économiques et de formation pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande
- Apporter un appui à la compréhension de la réforme de l'apprentissage et à la transition du système
- Accompagner les projets de création de CFA et de section d'apprentissage

Des actions spécifiques sont réalisées sur le territoire essonnien et on peut notamment souligner celle dénommée « SOS rentrée en apprentissage » organisée à la Faculté des métiers de l'Essonne (FDME) en partenariat avec l'association départementale des missions locales essonniennes.

Prévue du 16 septembre au 25 octobre 2019, cette action a permis un accompagnement de 80 jeunes dans la recherche d'un employeur en apprentissage.

D'une durée de 2 mois ½, les ateliers collectifs ou individuels visaient à donner aux jeunes ayant un projet d'apprentissage les outils pour la rédaction d'un CV, une lettre de motivation et l'élaboration d'une stratégie de recherche d'employeur.

En 2018, cette action avait permis l'accompagnement de 75 jeunes, la signature de 18 contrats d'apprentissage, 9 en passerelles CFA, 5 en emploi CDD et 10 en autre formation.

Apprentissage, emplois francs, insertion par l'activité économique : des formules gagnantes

Par ailleurs, depuis 2018, l'association départementale des missions locales (ADML) mène également l'action "**semaine de l'apprentissage**" auprès des jeunes des missions locales. Animée par la DIRECCTE, elle vise à développer la découverte et l'attractivité de l'apprentissage ; à informer sur les métiers en tension et à faciliter l'échange d'information sur les formations et les dispositifs d'accès.

C'est dans ce cadre que le forum « formation et alternance » a été organisé le mercredi 10 avril 2019 à Dynamique Emploi, la mission locale d'Évry-Courcouronnes, avec les principaux acteurs de l'alternance, recruteurs et centres de formation. Cette journée a eu pour objectif de sensibiliser et d'informer sur les secteurs professionnels et les métiers qui recrutent en alternance, de permettre les rencontres avec les employeurs et les offres proposées, et de construire un véritable projet d'apprentissage ou de professionnalisation.

On peut également citer l'action de Découverte des métiers du bâtiment mise en œuvre par Pro Emploi, structure d'insertion par l'activité économique (ETTI), implantée sur le territoire essonnien depuis 2011 et soutenue par la DIRECCTE 91.



Cette initiative locale vient compléter la mise en place des actions d'accompagnement en partenariat avec le CFA de Brétigny, les Missions locales, les PLIE, Pôle Emploi, l'Adapt, la fédération française du bâtiment (FFB), et la DIRECCTE.

Apprentissage, emplois francs, insertion par l'activité économique : des formules gagnantes

Au cours de cette journée qui a rassemblé 20 personnes (dont 15 salariés en insertion), une présentation des différents métiers du bâtiment (coffreur, maçon, peintre, plaquiste, électricien, plombier, ferronnier ...) au sein des locaux du CFA BTP de Brétigny sur Orge et des perspectives de recrutement du secteur a été faite en matinée.



Atelier de plâtre



Atelier de maçonnerie



Atelier de ferronnerie

L'APPRENTISSAGE : UN DISPOSITIF MODERNISÉ ET SIMPLIFIÉ

La formation professionnelle initiale, et notamment l'apprentissage est l'un des meilleurs tremplins vers l'emploi : 70 % des apprentis trouvent un emploi dans les sept mois suivant leur formation.

Pourtant, la France ne compte que 400 000 apprentis, soit seulement 7 % des jeunes de 16 à 25 ans.

Ce pourcentage est en moyenne de 15 % dans les pays européens où le taux de chômage des jeunes est bas.

Pour répondre à ce constat, la Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 vient réformer l'accès à la formation et à l'apprentissage.

L'année 2019 marque le déploiement de la réforme de l'apprentissage avec la mise en œuvre de la loi. Cette année de transition nécessite une attention particulière sur les enjeux du financement, de la gouvernance et de l'offre de formation qui affecte les acteurs du secteur.

LES EMPLOIS FRANCS : UN DISPOSITIF EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI

La mise en œuvre de l'expérimentation Emplois francs est déployée sur l'Essonne depuis le 1er avril 2018. Ce dispositif a pour objet de répondre aux discriminations territoriales en favorisant l'accès des résidents des QPV à l'emploi durable, sur la base du constat que leur taux de chômage est plus élevé, quels que soient leurs âges et leurs qualifications.

Une aide financière de 5000 ou 2500 à € est octroyée aux entreprises pour l'embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois, d'un demandeur d'emploi résidant dans un des 39 quartiers politique de la ville de l'Essonne.

Au 15 septembre 2019, on comptabilise 392 emplois francs réalisés pour l'année 2019 (selon l'adresse du demandeur d'emplois et 326 selon l'adresse de l'employeur).



L'ensemble des acteurs de l'emploi sont mobilisés pour la promotion des emplois francs depuis le lancement.

Une action spécifique sur Grignys s'est notamment déroulée le 27 novembre 2018 en lien avec la mission locale, Pôle emploi et le PLIE Nord Essonne: 75 postes étaient à pourvoir pour 17 entreprises présentes. 106 personnes dont 30 jeunes ont effectué un entretien, et 19 embauches ont été réalisées, dont 12 emplois francs.

Apprentissage, emplois francs, insertion par l'activité économique : des formules gagnantes

Le 13 juin dernier, une action départementale de 13 Job Dating nommée « les quartiers de l'emploi » s'est déroulée au sein de 13 quartiers « politique de la ville » de l'Essonne.

Impulsé par le service public de l'emploi (Direccte, Pôle emploi, Mission locales) en lien avec les collectivités locales, cet évènement a permis la rencontre directe entre les entreprises et le public résidant au sein des QPV en recherche d'emploi. Ce fut également un moment dédié à la promotion des emplois francs. A cette fin, une carte de visite « emplois francs » a été distribuée aux demandeurs d'emploi éligibles au dispositif afin de faciliter leur communication auprès des futurs employeurs.



Au total, l'opération a mobilisé sur l'ensemble du territoire **130 entreprises essonniennes, 3 000 demandeurs d'emploi et 300 jeunes conviés.**



Job Dating à Grigny en juin 2019



Alain Bucquet, Préfet Délégué pour l'égalité des chances au job dating de Grigny

Sur Grigny notamment, 12 entreprises dont LIDL, DOMIDOM, les agences d'intérim RANSTAD, ACTUAL étaient présentes au sein du centre de vie sociale pour proposer des offres d'emplois. Pôle emploi et l'UD Direccte 91, qui ont conjointement tenu un stand, ont pu répondre à l'ensemble des interrogations des demandeurs d'emploi concernant le dispositif emplois francs.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : UN LEVIER EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un dispositif de politique de l'emploi spécifique, destiné à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières les empêchant à un accès direct au marché du travail.

Elle leur propose un parcours d'insertion d'une durée maximale de 24 mois (par le biais d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion), combinant à la fois une mise en situation de travail, un accompagnement social et professionnel et une formation, **l'objectif étant de favoriser leur retour à l'emploi sur le marché du travail « classique »**.

On distingue 4 types de structures qui accueillent des salariés en insertion : Les Entreprises d'Insertion (EI), Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), les Associations Intermédiaires (AI) et les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).

EI LES ENTREPRISES D'INSERTION

ACI LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

AI LES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES

ETTI LES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION

Les structures de l'insertion par l'activité économique sont sur notre département de véritables acteurs du développement local, aussi bien dans les territoires ruraux (où elles sont parfois l'un des rares employeurs) que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (avec les régies de quartier, notamment).

Dans le département de l'Essonne, on compte une quarantaine de structures agréées au titre de l'insertion par l'activité économique. L'État contribue à hauteur de 9 247 766 € sur 2019 dans le soutien de ces structures, permettant une offre d'insertion de plus de 3200 personnes en 2019 (3 132 personnes sur 2018) et plus d'1, 5 millions d'heures travaillées.

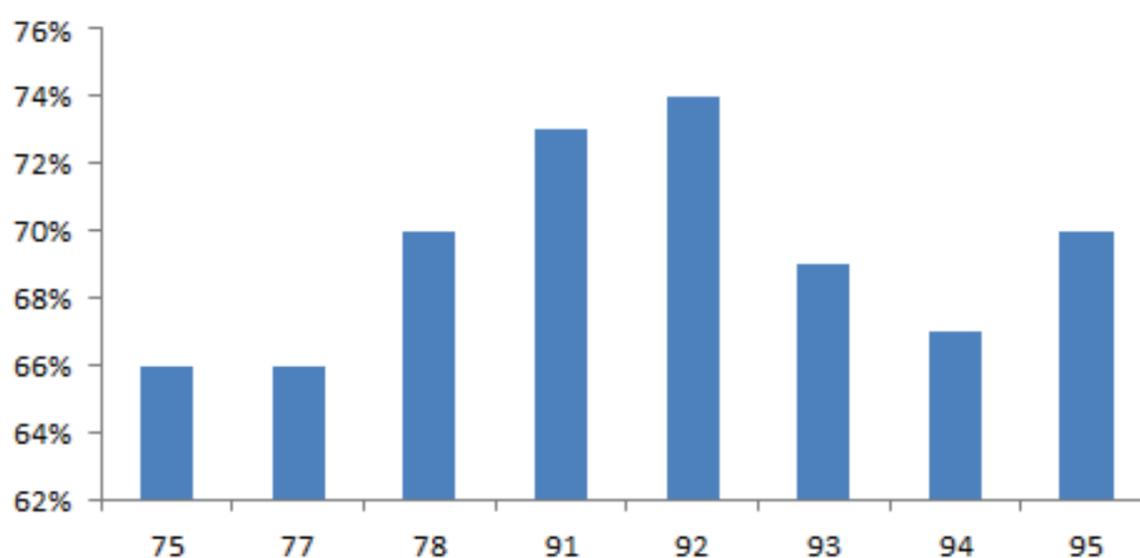
L'insertion par l'activité économique est un véritable levier dans la reprise de confiance et dans l'accompagnement vers l'emploi « classique ». En 2018, sur l'Essonne, 73% des personnes qui sont sorties du dispositif de l'insertion par l'activité économique sont sorties vers une solution d'insertion professionnelle dite « dynamique » (CDI, CDD + 6 mois, CDD, contrat aidé ou sortie en formation) contre 69% au niveau régional).

Apprentissage, emplois francs, insertion par l'activité économique : des formules gagnantes

A noter que sur le plan régional, l'Essonne affiche le meilleur taux de sorties en emplois durables au sein des EI pour 40% contre 33% au niveau régional.

Ces résultats démontrent bien l'implication et la qualité des actions d'accompagnement socioprofessionnels et de formations mises en place par les structures et leur volonté de remettre les salariés sur le marché de l'emploi.

**Taux de sorties dynamiques :
69% en IDF / 73% dans le 91**



Par ailleurs, le changement de politique en matière de contrats aidés et la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée en septembre 2018 conduisent aujourd'hui à redéployer des moyens supplémentaires en faveur de ce dispositif aux résultats encourageants.



Visite de l'entreprise Revivre, entreprise d'insertion située à Morangis avec Michel Cadot, préfet de la région Île-de-France et Jean-Benoît Albertini, préfet de l'Essonne

LES ENTREPRISES S'ENGAGENT EN ESSONNE

L'objectif du gouvernement est de créer les conditions d'une croissance inclusive à même de concilier l'économie et le social et de renforcer notre pacte républicain.

Pour répondre à cet enjeu, le meilleur levier de l'inclusion est l'accès à l'emploi, pour lequel la mobilisation des entreprises est essentielle. Il s'agit ici de reconnaître leur rôle majeur dans la cohésion sociale du pays.

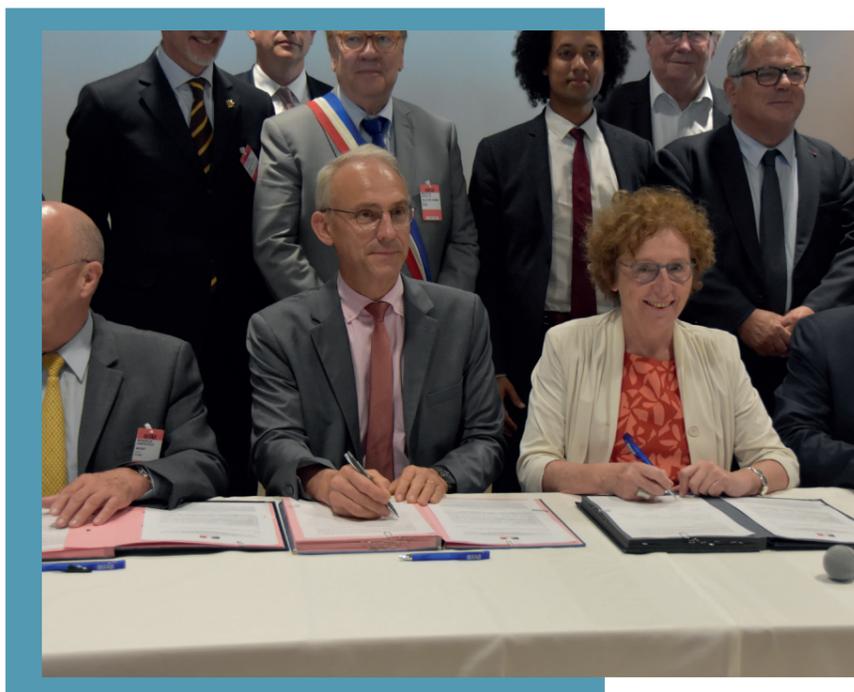
Un plan de mobilisation de 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle est ainsi déployé afin de mobiliser les forces vives qui permettront à chacun de trouver sa place dans la société quels que soient ses difficultés, le territoire sur lequel il vit.

Ce plan, qui comprend un volet national et un volet territorial, a pour ambition de mobiliser l'ensemble des entreprises, réseaux, clubs, associations, chambres consulaires, fédérations d'entreprises et les organisations professionnelles s'inscrivant dans une démarche en faveur de l'emploi.

En Essonne, le principe retenu est de valoriser les dynamiques et dispositifs existants ainsi que les engagements déjà pris en faveur de l'inclusion dans l'emploi pour ensuite faire plus et démultiplier les bonnes pratiques en la matière.

Actuellement quatorze leviers sont mobilisables dont les stages de 3ème pour les jeunes résidant dans les quartiers politique de la ville (QPV), l'accès de tous les jeunes à l'apprentissage et à l'alternance, la réalisation de parrainages ainsi que les partenariats renforcés avec les réseaux de l'inclusion, le recrutement d'emplois francs.

L'engagement des entreprises a pour corollaire l'engagement de l'État à mobiliser ou à améliorer les dispositifs publics pour répondre au mieux à leurs besoins.



Le 17 mai 2019, le plan de mobilisation des entreprises en faveur l'inclusion et l'insertion professionnelle en Essonne a été présenté à la Chambre de Commerces et d'industries de l'Essonne.

Suite à cet événement, le préfet de l'Essonne, en présence de Muriel PENICAUD, Ministre du Travail, a signé la charte d'engagement au club d'entreprises « L'Essonne, une chance. Les entreprises s'engagent », le 15 juillet 2019.



**NOUS
SUIVRE**

**EN
LIGNE**



www.essonne.gouv.fr